

DEMANDE DE CHANGEMENT DE GESTIONNAIRE ET/OU DE LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

FRANCE

Utmost est la marque utilisée par un certain nombre de sociétés Utmost. Ce document a été produit par Utmost Luxembourg S.A.

Tout terme utilisé au singulier a la même signification au pluriel et vice versa. Toute notion utilisée au féminin a la même signification au masculin et vice versa.

Tous les termes figurant en majuscule dans le cadre du présent document ont la signification qui leur est donnée aux articles « Interprétation » et « Définitions » des Conditions Générales du Contrat. Il convient de remplir l'ensemble des champs en caractères majuscules.

Numéro de Contrat

SOUSCRIPTEUR(S) PERSONNE(S) PHYSIQUE(S)

Souscripteur 1

M.

Mme

Nom

Prénom(s)

Souscripteur 2

M.

Mme

Nom

Prénom(s)

Souscripteur Nu-Propriétaire (le cas échéant, selon les dispositions prévues au moment du démembrement)

M.

Mme

Nom

Prénom(s)

SOUSCRIPTEUR PERSONNE MORALE

Dénomination de la société

Représentant légal 1

M.

Mme

Nom

Prénom(s)

DEMANDE DE CHANGEMENT DE GESTIONNAIRE ET/OU DE LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Représentant légal 2

M.

Mme

Nom

Prénom(s)

Représentant légal 3

M.

Mme

Nom

Prénom(s)

Représentant légal 4

M.

Mme

Nom

Prénom(s)

GESTIONNAIRE

Pas de modification du gestionnaire

Modification du gestionnaire :

Le Souscripteur du contrat d'assurance-vie/contrat de capitalisation susmentionné

demande que le gestionnaire actuel des Actifs Sous-Jacents du Fonds Interne Dédié suivant

lié au Contrat (le « Fonds ») (indiquer ci-après le nom du gestionnaire)

(le « Gestionnaire Actuel »),

soit remplacé par (indiquer ci-après le nom et l'adresse du nouveau gestionnaire)

(le « Nouveau Gestionnaire »).

Adresse

Rue/N°

Ville

Code postal

Pays

Téléphone

E-mail

Le Souscripteur confirme que les motifs de cette demande sont les suivants :

performances et/ou prestations du Gestionnaire Actuel jugées non satisfaisantes ;

désir de consolider la gestion des placements auprès d'un autre prestataire de services ;

autre (merci de préciser) :

DEMANDE DE CHANGEMENT DE GESTIONNAIRE ET/OU DE LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Par ailleurs, le Souscripteur comprend et accepte que :

- › les frais de gestion financière appliqués par le Nouveau Gestionnaire puissent être plus élevés que ceux du Gestionnaire Actuel ;
- › le changement de Gestionnaire ne pourra avoir lieu qu'après réception et acceptation par Utmost Luxembourg S.A. de la copie originale du présent document signée par tous les Souscripteurs et à condition qu'une convention de gestion ait été conclue entre Utmost Luxembourg S.A. et le Nouveau Gestionnaire. Les frais de gestion financière continueront d'être versés au Gestionnaire Actuel jusqu'au terme de la période fixée dans le contrat passé entre ce dernier et Utmost Luxembourg S.A. ;
- › Utmost Luxembourg S.A. se réserve le droit de refuser toute demande de changement de Gestionnaire sans avoir à se justifier.

Le Contrat pourrait ne pas procurer les mêmes avantages si le Souscripteur déménage vers un autre pays. Il est de sa responsabilité en tant que Souscripteur d'informer immédiatement Utmost Luxembourg S.A. de tout changement de résidence.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

- La Stratégie d'Investissement déjà définie et convenue dans le Contrat continue d'être applicable (veuillez joindre une copie de cette Stratégie).
- Le Souscripteur demande que les Actifs Sous-Jacents au Fonds soient gérés conformément à la Stratégie d'Investissement indiquée ci-dessous :

› Stratégie d'Investissement : Option 1

OBJECTIF D'INVESTISSEMENT ET ALLOCATION D'ACTIFS

Défensif

Le Fonds recherche un rendement conservateur en prenant un risque limité. L'objectif du Fonds est une croissance progressive du capital tout en prenant des risques limités dans des conditions économiques et de marché normales. Des stratégies de couverture de risques seront appliquées pour réduire la volatilité du portefeuille. L'horizon de placement du fonds est d'au moins 3 ans.

Allocation d'actifs par classe d'actifs [*]	Min (%)	Max (%)
Espèces Obligations et investissements de type obligataire	90	100
Actions et investissements de type actions	0	10
Investissements alternatifs ^{**}	0	0

Modéré

Le Fonds recherche une augmentation modérée du capital à moyen terme tout en prenant des risques limités dans des conditions économiques et de marché normales. La volatilité du Fonds sera relativement faible avec un horizon de placement d'au moins 5 ans. Le Fonds est prêt occasionnellement à renoncer à certaines mesures de sécurité d'investissement et à investir dans des instruments financiers plus volatils comme les actions. Des stratégies de couverture de risques peuvent réduire la volatilité du Fonds. Une partie de l'investissement peut être placée dans des investissements alternatifs.

Allocation d'actifs par classe d'actifs [*]	Min (%)	Max (%)
Espèces Obligations et investissements de type obligataire	70	100
Actions et investissements de type actions	0	30
Investissements alternatifs ^{**}	0	10

DEMANDE DE CHANGEMENT DE GESTIONNAIRE ET/OU DE LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

<input type="checkbox"/> Equilibré	<p>Le Fonds recherche une croissance modérée du capital à moyen ou long terme par un équilibre entre sécurité et performance. Le niveau de risque est modéré. L'horizon de placement du fonds est d'au moins 7 ans. Des stratégies de couverture de risques peuvent réduire la volatilité du portefeuille. Une partie de l'investissement peut être placée dans des investissements alternatifs.</p>
<input type="checkbox"/> Actif	<p>Le Fonds recherche une plus-value en capital au fil des années. Le capital investi peut fluctuer et la volatilité du portefeuille inclut le risque de pertes considérables. Le niveau de risque du Fonds est élevé. L'horizon de placement du fonds est d'au moins 9 ans. Des stratégies de couverture de risques peuvent réduire la volatilité du portefeuille. Une partie de l'investissement peut être placée dans des investissements alternatifs.</p>
<input type="checkbox"/> Agressif	<p>Le Fonds recherche une performance élevée à long terme et est prêt à prendre un risque substantiel en échange. Le Fonds accepte que la volatilité du portefeuille soit élevée. L'horizon de placement du Fonds est de plus de 10 ans. Le niveau de risque du Fonds est très élevé. Des stratégies de couverture de risques peuvent réduire la volatilité du portefeuille. Une partie de l'investissement peut être placée dans des investissements alternatifs.</p>

Allocation d'actifs par classe d'actifs*	Min (%)	Max (%)
Espèces Obligations et investissements de type obligataire	35	100
Actions et investissements de type actions	0	65
Investissements alternatifs**	0	35

Allocation d'actifs par classe d'actifs*	Min (%)	Max (%)
Espèces Obligations et investissements de type obligataire	20	100
Actions et investissements de type actions	0	80
Investissements alternatifs**	0	55

Allocation d'actifs par classe d'actifs*	Min (%)	Max (%)
Espèces Obligations et investissements de type obligataire	0	100
Actions et investissements de type actions	0	100
Investissements alternatifs**	0	100

* Les investissements peuvent être effectués directement dans ces actifs ou indirectement par le biais de fonds communs de placement.

** La section « Notice d'information sur les risques que comporte un investissement sur une Unité de Compte dont les Actifs Sous-Jacents sont composés d'Investissements Spécialisés » du présent formulaire doit être signée avant tout investissement dans ce type d'actifs.

DEMANDE DE CHANGEMENT DE GESTIONNAIRE ET/OU DE LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

› Stratégie d'Investissement : Option 2

Stratégie d'Investissement différente (définie sur un document séparé dûment daté et signé incluant l'objectif d'investissement et l'allocation d'actifs (peut être refusée par l'Assureur et/ou le Gestionnaire)).

Nom de la Stratégie d'Investissement

La Stratégie d'Investissement promeut, entre autres, des caractéristiques environnementales ou sociales (au sens de l'art. 8 SFDR¹), ou a pour objectif l'investissement durable (au sens de l'art. 9 SFDR¹).

En cochant cette case, le Souscripteur confirme qu'il a reçu l'information précontractuelle pertinente en vertu de l'annexe II du Règlement Délégué 2022/1288 en cas de Stratégie d'Investissement promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales (au sens de l'art. 8 SFDR¹) ou à l'annexe III du Règlement Délégué 2022/1288 en cas de Stratégie d'Investissement ayant pour objectif un investissement durable (au sens de l'art. 9 SFDR¹) en temps utile avant la signature du présent formulaire et en tout état de cause suffisamment tôt pour examiner les informations et prendre une décision éclairée si l'opération doit être conclue ou non.

› Stratégie d'Investissement : Option 3

Stratégie d'Investissement personnalisée

La Stratégie d'Investissement de l'Unité de Compte constituée par un Fonds Interne Dédié prévoit des allocations d'actifs type généralement utilisées par un Gestionnaire. Les pourcentages d'allocation indiqués ci-après entre types d'actifs sont indicatifs, le strict respect de ces allocations étant impossible en raison des modifications de valorisation des Actifs Sous-Jacents.

CLASSES D'ACTIFS	MINIMUM ET MAXIMUM EN %
Liquidités/Fonds marché monétaire	Entre 0 et <input type="text"/> %
Actions/Fonds actions	Entre <input type="text"/> et <input type="text"/> %
Obligations/Fonds obligataires	Entre <input type="text"/> et <input type="text"/> %
Investissements alternatifs/Fonds immobiliers ⁵	Entre 0 et <input type="text"/> %
Produits non cotés/Fonds de placement privé ⁶	Entre 0 et <input type="text"/> %

¹ SFDR = Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur les informations à fournir en matière de développement durable dans le secteur des services financiers.

² Ce type d'investissement n'est possible que si le Souscripteur donne son accord exprès et préalable. Dans ce cas, il convient de compléter et signer la section relative aux Investissements Spécialisés du présent formulaire.

³ L'accord préalable de l'Assureur, ainsi que la signature de la lettre d'indemnité spécifique, sont requis avant d'investir dans ce type d'actifs.

FRAIS

Modification des frais de gestion financière :

Les frais de gestion financière¹ sont de

% par an, prélevés trimestriellement de la valeur atteinte du Fonds.

Les frais de gestion financière actuels restent applicables.

¹ La TVA (ou tout impôt équivalent) s'ajoute aux frais et sera prélevée au taux applicable.

NOTICE D'INFORMATION SUR LES RISQUES QUE COMPORTE UN INVESTISSEMENT SUR UNE UNITE DE COMPTE DONT LES ACTIFS SOUS-JACENTS SONT COMPOSES D'INVESTISSEMENTS SPECIALISES

A cocher uniquement si le Souscripteur accepte des placements en Investissements Spécialisés.

Le Souscripteur accepte que les Fonds et les Actifs Sous-Jacents du Contrat puissent comprendre :

- › Des **fonds alternatifs** tels que des fonds immobiliers, des fonds alternatifs* et des fonds de fonds alternatifs/de fonds immobiliers ;
- › Des produits d'investissement liés aux **crypto-monnaies** ;
- › Des **produits dérivés** (y compris les opérations de change à terme) qui ne sont pas utilisés à des fins de couverture ; ou
- › Des **produits structurés** liés à des fonds alternatifs, des produits dérivés, des actions non cotées, des obligations non cotées ou des fonds de placement privé ;

ensemble dénommés « **Investissements Spécialisés** ».

* Les fonds alternatifs tels que définis dans la Lettre Circulaire 15/3 du CAA sont des fonds d'investissement alternatifs au sens de la directive 2011/61/UE qui ne sont pas un fonds de fonds.

Le Souscripteur reconnaît et accepte que :

- › Les Investissements Spécialisés peuvent comporter des risques plus élevés que les investissements directs (comme les actions cotées) ;
- › Les Investissements Spécialisés peuvent être domiciliés dans des juridictions où le cadre de surveillance, l'environnement juridique ou réglementaire est relativement faible, ce qui peut offrir moins de sécurité que celui applicable à des investissements domiciliés dans des juridictions fortement réglementées telles que le Grand-Duché de Luxembourg ;
- › Il n'y a aucune garantie que les objectifs des Investissements Spécialisés soient atteints ;
- › La performance des Investissements Spécialisés peut fluctuer considérablement avec le temps. Cette volatilité plus élevée pourrait engendrer des pertes substantielles, voire totales, de la valeur des Investissements Spécialisés ;
- › Les Investissements Spécialisés peuvent avoir une liquidité limitée ;
- › L'évaluation des prix publiés, ou les estimations de prix, pour les Investissements Spécialisés peuvent différer substantiellement de ce qui pourrait être réalisé si l'investissement était vendu.

Risques supplémentaires des produits d'investissement liés aux **crypto-monnaies** :

- › Les crypto-monnaies sont décentralisées et ne sont pas soutenues ou réglementées par une autorité centrale. En conséquence, le risque de fraude peut être plus élevé (sans avoir le même recours légal) ;
- › Les crypto-monnaies constituent des investissements très risqués et spéculatifs avec potentiellement de grandes variations de valeur ;
- › Les crypto-monnaies peuvent être complexes et opaques. Elles peuvent être affectées par des risques accrus de marché, de crédit et de transparence.

DEMANDE DE CHANGEMENT DE GESTIONNAIRE ET/OU DE LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

L'Assureur ne prend aucune responsabilité quant à la performance des Investissements Spécialisés.

Les Investissements Spécialisés ne conviennent pas au Souscripteur qui :

- › ne peut supporter ou faire face à des pertes en capital substantielles ;
- › n'est pas prêt à accepter des fluctuations importantes de la Valeur du Contrat ;
- › peut avoir besoin de liquidités rapidement ;
- › n'a pas un horizon d'investissement à long terme ;
- › ne dispose pas déjà d'un portefeuille diversifié.

Les Investissements Spécialisés pourraient entraîner une liquidité limitée. Cela peut entraîner des frais encourus par l'Assureur pour réaliser ces actifs qui seront déduits du Contrat ou de la Prestation d'Assurance/Prestation, le cas échéant.

Une lettre d'indemnité spécifique existe pour les Actifs Non-Traditionnels, tels que (i) des obligations/dettes cotées sur un marché non réglementé, (ii) des obligations/dettes non cotées émises par un émetteur non coté, (iii) des actions non cotées, (iv) des fonds de placement privé ou tout autre type de fonds d'investissement avec une liquidité limitée inférieure à 6 mois ou (v) des actifs avec une transférabilité restreinte. La règle d'investissement de l'Assureur est de ne pas accepter les actifs dépréciés ou suspendus. L'accord préalable de l'Assureur, ainsi que la signature de la lettre d'indemnité spécifique, sont requis avant d'investir dans des Actifs Non-Traditionnels.

Lorsqu'un Fonds d'Assurance Spécialisé est investi dans des fonds de placement privé avec des engagements restants, il incombe au Souscripteur de conserver des actifs liquides suffisants pour garantir que les appels de fonds soient honorés rapidement.

Les limites d'investissement du CAA résultant de la classification des actifs et de la catégorisation du Souscripteur doivent toujours être respectées. À ce titre, les investissements directs dans les matières premières ou les crypto-monnaies ne sont pas autorisés.

Souscripteur 1**SIGNATURE**

Date


Lieu

Souscripteur 2**SIGNATURE**

Date

Lieu

Souscripteur Nu-Propriétaire

 Le cas échéant, selon les dispositions prévues au moment du démembrement

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Représentant légal 1

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Représentant légal 2

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Représentant légal 3

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Représentant légal 4

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

DEMANDE DE CHANGEMENT DE GESTIONNAIRE ET/OU DE LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Déclaration du Distributeur

Le Distributeur confirme qu'il a respecté les règles de conduites relatives au devoir de conseil et qu'il a, le cas échéant, vérifié la cohérence de la stratégie d'investissement avec le profil d'investissement du Souscripteur.

Distributeur

SIGNATURE

Date

Lieu

ACCORD DE COMMUNICATION D'INFORMATION

L'Assureur est tenu par la législation luxembourgeoise de garder confidentielles toutes les informations reçues dans le cadre de son activité professionnelle. L'Assureur pourrait ne pas être en mesure de pleinement remplir ses obligations en lien avec le Contrat sans communiquer certaines Informations Confidentielles à certaines tierces parties.

Les informations à transférer ou à mettre à la disposition de tierces parties (les « Destinataires » ou le « Destinataire ») telles qu'énumérées ci-dessus et ci-dessous et qui concernent le Souscripteur, le Bénéficiaire, l'Assuré, leurs Bénéficiaires effectifs respectifs et représentants ou administrateurs, comprennent notamment, pour les personnes physiques, le nom, le prénom, l'adresse résidentielle, la date et le lieu de naissance et la nationalité et, pour les personnes morales, le nom de la société, le siège social, la forme juridique, le numéro d'immatriculation des personnes morales, les données susmentionnées sur les personnes physiques relatives au(x) Bénéficiaire(s) effectif(s) et leur(s) représentant(s) ou administrateur(s). Les Informations Confidentielles à transférer ou à mettre à disposition comprennent également pour toute personne ses coordonnées telles que ses numéros de téléphone, son adresse et ses adresses e-mail ainsi que ses données financières, ses données d'utilisation des services de l'Assureur ou toute autre donnée qui pourrait être collectée par l'Assureur afin de se conformer à ses obligations légales et réglementaires (toutes ces données étant dénommées les « Informations Confidentielles »).

Le Souscripteur autorise donc l'Assureur à communiquer les Informations Confidentielles aux Destinataires et à signer tout document qui pourrait être nécessaire à l'exécution du Contrat.

Le Souscripteur accepte et consent expressément à la communication des Informations Confidentielles aux Destinataires suivants :

- (a) A toute banque dépositaire, gestionnaire, représentant fiscal, conseiller en investissement, intermédiaire, agrégateur, distributeur ou tiers agissant dans le cadre du Contrat (et leurs agents, représentants ou employés) et tout Bénéficiaire ou Assuré, qui pourrait être nommé de temps à autres sur le Contrat et confirmé par écrit par l'Assureur au Souscripteur ou à tout prestataire de services.

Nom et adresse de l'agrégateur :

- (b) A tout registre ou autorité agissant dans le cadre de ses pouvoirs, local ou central, national ou étranger, judiciaire, administratif, fiscal, de surveillance, gouvernemental ou réglementaire (une Autorité) agissant dans le cadre de leurs pouvoirs et missions, en particulier (mais sans limitation) en cas d'inspections, de requêtes d'informations ou d'audit qu'elles pourraient réaliser.
- (c) A toute entité appartenant au même groupe que l'Assureur qu'elle soit située, mais sans s'y limiter, dans l'EEE, au Royaume-Uni, sur l'île de Man ou à Guernesey.
- (d) A toute autre entité n'appartenant pas au même groupe qui fournit ou pourrait fournir à l'avenir des services à l'Assureur. La liste de ces entités est disponible sur le site internet suivant : www.utmostgroup.com/IDA-Outsourcing. Le Souscripteur reconnaît que cette liste est susceptible d'évoluer et s'engage donc à consulter régulièrement le site internet susmentionné afin d'avoir une vue actuelle sur l'ensemble des Destinataires.

DEMANDE DE CHANGEMENT DE GESTIONNAIRE ET/OU DE LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

- (e) Dans le cadre de contrats d'externalisation, l'Assureur fait appel à divers prestataires de services (certains appartenant à son groupe et d'autres étant des prestataires de services tiers) pour l'aider à fournir ses services de manière efficace et qualitative. Le recours à de tels prestataires de services nécessite que l'Assureur leur transfère ou leur mette à disposition certaines Informations Confidentielles. Le Souscripteur accepte ces contrats d'externalisation et demande à l'Assureur de transférer ou de rendre accessibles des Informations Confidentielles (telles que définies ci-dessus) à un certain nombre de prestataires de services concernant notamment, mais sans s'y limiter, les aspects techniques (y compris l'informatique), opérationnels, le traitement des paiements, le contrôle interne, les mesures de vigilance renforcées à l'égard de la clientèle (y compris les vérifications des antécédents ou des Contrats), la prévention de la fraude, l'évaluation des risques, le développement de produits, la maintenance et le débogage, la publicité, le traitement des réclamations d'assurance, le support client et autres services.

Les Informations Confidentielles peuvent être transférées au Royaume-Uni, en Irlande, sur l'île de Man ou à Guernesey. Ces transferts d'Informations Confidentielles auront lieu pendant toute la durée de la relation commerciale entre les parties ainsi que pendant une période supplémentaire autorisée par la loi après la fin de la relation commerciale.

Nonobstant les circonstances ci-dessus, l'Assureur peut être amené, notamment afin d'améliorer la qualité des services fournis au Souscripteur ou de s'assurer que ces services sont fournis conformément aux meilleurs standards du secteur, à échanger des Informations Confidentielles avec d'autres prestataires de services tiers en dehors du cadre d'une externalisation ou d'une sous-externalisation.

Une telle communication d'Informations Confidentielles est faite dans l'intérêt du Souscripteur car elle permettra à l'Assureur de fournir des services de haute qualité, notamment en permettant au Souscripteur de bénéficier d'une expérience d'intégration plus rapide et plus fluide, d'une administration plus efficace du Contrat, d'outils de reporting plus performants et, in fine, d'une qualité de services supérieure. Les Informations Confidentielles seront communiquées à la société mère de l'Assureur ou à toute filiale ou société associée, existante ou à créer, entre autres, par exemple, dans ce contexte, à Utmost Patrimoine SAS, Utmost Wealth Advisers Limited, Utmost Patrimonio Iberia S.L., Utmost Wealth Portugal, Unipessoal LDA, Utmost Services Limited, Utmost Services Ireland Limited, Utmost PanEurope dac, Utmost International Isle of Man Limited et Utmost International Group Holdings Limited. Les Informations Confidentielles peuvent également être communiquées à DEGREGRE di Ugo de Grenet & C. sas, ayant son siège social en Italie. Ces transferts d'Informations Confidentielles auront lieu pendant toute la durée de la relation commerciale entre les parties ainsi que pendant une période supplémentaire autorisée par la loi après la fin de la relation commerciale.

Le Souscripteur accepte et consent expressément à la communication décrite ci-dessus.

Un Destinataire peut communiquer des Informations Confidentielles aux entités de son groupe dans le cadre de l'exécution de ses obligations liées au Contrat. Il peut également le faire dans le cadre d'une restructuration du groupe, d'un transfert de portefeuille ou d'un transfert de services ou d'activités, auquel cas l'Assureur est autorisé à traiter avec l'entité qui acquiert le portefeuille, le service ou l'activité.

Le Souscripteur garantit que toute communication des données à caractère personnel d'un tiers a été autorisée par ce dernier.

Le Souscripteur reconnaît et consent expressément à ce que les Informations Confidentielles puissent être transférées et stockées dans des systèmes basés sur le cloud gérés par des prestataires de services tiers, qui peuvent être situés en dehors du Luxembourg ou de l'Espace Economique Européen (EEE). Le Souscripteur comprend que ces environnements cloud peuvent ne pas être sous le contrôle direct de l'Assureur et que les normes de protection des données dans ces pays peuvent différer de celles en vigueur au Luxembourg ou dans l'EEE.

Lorsque les Informations Confidentielles sont transférées vers des pays qui n'assurent pas un niveau de protection des données équivalent à celui prévu par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), l'Assureur respectera le Chapitre V du RGPD afin de garantir que le niveau de protection des données à caractère personnel ne diminue pas lors de leur transfert international.

Cet accord restera valable malgré le décès ou toute mesure de liquidation entamée à l'encontre du Souscripteur. Dans le cas où le Souscripteur, l'Assureur ou un Destinataire serait l'objet d'une acquisition, fusion, conversion ou consolidation dans ou par une autre personne morale, l'entité résultant de cette opération sera le successeur légal/contractuel de ladite partie. L'Assureur ou le Souscripteur pourront mettre fin à cet accord sans préavis dans les 30 jours de la notification de cet événement.

Cet accord est régi par et interprété conformément au droit luxembourgeois et les tribunaux de Luxembourg seront seuls compétents pour les litiges relatifs à celui-ci.

DEMANDE DE CHANGEMENT DE GESTIONNAIRE ET/OU DE LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Souscripteur 1

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Souscripteur 2

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Souscripteur Nu-Propriétaire



Le cas échéant, selon les dispositions prévues au moment du démembrement

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Représentant légal 1

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Représentant légal 2

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

DEMANDE DE CHANGEMENT DE GESTIONNAIRE ET/OU DE LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Représentant légal 3

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Représentant légal 4

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Merci de retourner ce formulaire, dûment signé et complété, en l'adressant par courrier à l'équipe Client Services, à l'adresse suivante : Utmost Luxembourg S.A., Client Services France, 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A WEALTH *of* DIFFERENCE

www.utmostgroup.com
Utmost Luxembourg S.A. est immatriculée au R.C.S. sous le numéro B37604 et réglementée par le Commissariat aux Assurances (CAA)
Siège social : 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
Utmost est enregistrée au Luxembourg en tant que nom commercial d'Utmost Luxembourg S.A.